

RAPPORT DU MÉDECIN.

A Wolfred Nelson, écr., M.D., Jean C. Taché, écr., M.D., Donald Æ. Macdonell, John Langton et E. A. Meredith, écrs., inspecteurs des prisons.

MESSEURS.—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les détenus de cette institution et confiés à mes soins professionnels depuis le 8 mai 1860, jusqu'au 1er janvier 1861.

Le rapport suivant des détenus malades servira à faire connaître l'état sanitaire de la prison durant cette période.

En général la santé des détenus a été bonne, et aucune maladie endémique ou épidémique ne s'est montrée dans cette localité ou les environs.

A l'exception de quatre cas graves de maladies inflammatoires, et deux dérangements momentanés de l'estomac et des intestins, causés, je pense, par l'usage ou l'ingestion du tabac, malheureusement en grand usage dans la prison, il n'y a eu aucun cas d'une nature très sérieuse. Plusieurs cas de maladies plus ou moins légères, incidentes aux jeunes gens, ont eu lieu, exigeant parfois l'indulgence du médecin. Mais quelques-uns auraient pu devenir plus sérieuses si elles n'eussent été prises au début.

Il y eut un cas de petite vérole dans l'institution, communiqué au prisonnier dans la prison de Montréal, immédiatement avant son transfert ici. Il fut aussitôt séparé des autres. La maladie se termina favorablement et aucun autre ne fut attaqué. Si j'avais eu de la bonne vaccine, j'aurais alors vacciné tous ceux qui n'avaient pas eu la petite vérole. J'ai l'intention de le faire à la première occasion favorable.

D'après ce que m'a dit le malade, le jeune garçon duquel il avait pris la maladie était sorti de la prison de Montréal environ quinze jours avant lui, le 30 octobre. La fièvre d'éruption de mon malade se déclara le 18 novembre, ce qui faisait une période d'incubation d'au moins 19 jours.

La nourriture des prisonniers m'a toujours paru d'une excellente qualité et bien cuite sous la surveillance d'un officier expérimenté. Du bœuf et du lard frais et salé, du mouton, des pommes de terre, carottes, choux, navets, du poisson, de la farine d'avoine, du riz, du café, du lait, de la bonne soupe et d'excellent pain forment le régime alimentaire ordinaire.

Tout reçoit une quantité de nourriture suffisante.

Quant à la conduite générale des détenus, depuis que je suis ici, mes communications fréquentes avec eux m'ont convaincu qu'ils étaient tranquilles et se conduisaient bien entre eux et envers leurs supérieurs; et autant et aussi souvent que je l'ai pu, j'ai cru de mon devoir de leur faire quelques observations utiles sur leur heureuse position dans cette institution, et de les convaincre des avantages qu'il y aurait pour eux, pour le présent et pour l'avenir, à se bien comporter durant leur emprisonnement.

Les plupart de ces jeunes délinquants sont trop ignorants des principes de leur religion, et semblent faire peu de cas des bienfaits qu'ils peuvent retirer de la pratique des devoirs qu'elle impose; et en voyant cette déplorable condition morale de ces jeunes gens, j'ai cherché, autant que ma position me le permettait, de porter remède aux mauvaises dispositions de leurs cœurs, ainsi qu'à leurs maladies physiques. Mais les mauvaises habitudes contractées depuis leur enfance,—je ne le dis pas pour tous, car il y en a quelques bons,—ne peuvent être corrigées d'une manière efficace qu'au moyen de mesures promptes et constantes durant leur détention ici. Pour cette raison, ces jeunes gens devraient être pris d'assaut, si je puis m'exprimer ainsi, en leur donnant des gardiens qui comprennent parfaitement leurs devoirs et qui puissent commander le respect et l'obéissance, et en même temps leur inspirer l'amour du travail, de l'assiduité, et d'une bonne conduite morale.

La crainte d'une punition corporelle semble être le sujet de leur plus grande appréhension. A mon avis, ce serait une erreur de faire disparaître tout à fait le seul moyen, peut-être, de les corriger à cet âge,—le fouet.

La bonne administration systématique, et les bons principes de discipline religieuse et morale, qui ont été introduits durant le peu de temps que notre digne préfet temporaire, le Dr. W. Nelson, a administré l'institution, ont déjà eu de salutaires effets sur la conduite des jeunes délinquants. Et je n'hésite pas à dire que la récente nomination de M. Prieur, à la tête de cette institution, qui est établie sur un système nouveau dans cette province,